

**Crédit de Fr. 215'000.- HT pour la réparation du câble 16'000V  
suite à la panne du 28 avril 2011**

**1. PREAMBULE**

Le 28 avril 2011, une panne d'électricité a été provoquée par une jonction défectueuse située sur une alimentation principale de la ville. Vu l'urgence de la situation par le fait qu'une des alimentations était hors service, des travaux ont été réalisés sans attendre. Le remplacement du câble prévu en 2013 a été entrepris de suite, pour éviter des frais de réparation inutiles pour un si court laps de temps jusqu'à son remplacement planifié. Le message est soumis à l'approbation du Conseil de Ville alors que les travaux sont déjà réalisés.

**2. DESCRIPTION DES TRAVAUX**

Le secteur des travaux qui se sont déroulés entre le 28 avril et le 20 mai 2011 se situe entre la station transformatrice implantée dans le bâtiment de la Landi et la sous-station FMB entre Delémont et Courrendlin.

Il a été nécessaire d'extraire le câble existant, de curer et de calibrer les conduites existantes.

Un nouveau câble de 1600 m a été tiré, dont la section a été doublée pour permettre de transiter des puissances supérieures à l'avenir en fonction du développement de la ville.

**3. MONTANT DU CREDIT ET FINANCEMENT**

Le montant des fournitures et prestations a été estimé à Fr. 215'000.- HT avant le début des travaux. Ils se composent comme suit :

- câble (1600 m) :	Fr. 165'000.-
- travaux de GC (estimation : travaux définitifs inconnus en fonction du réseau) :	Fr. 25'000.-
- travaux de tirage, raccordement et mise en service du câble :	Fr. 25'000.-
<b>Total HT</b>	<b>Fr. 215'000.-</b>

Les SID ne sont pas équipés pour tirer de telles longueurs de câbles étant donné la faible fréquence de travaux aussi conséquents. Un mandat externe a dû être confié pour le tirage. Toutefois, du personnel des SID a été mis à disposition de l'entreprise mandatée pour réduire les coûts du mandat.

Le crédit de Fr. 215'000.- HT sera financé par le fonds de rénovation et d'entretien du réseau électrique 2410.07 doté au 31 décembre 2010 d'un montant de Fr. 1'316'785.85. Il n'aura pas d'incidence sur les prix de l'électricité.

**4. PRÉAVIS DES AUTORITÉS**

La Commission de l'énergie et des eaux et la Commission des finances ont préavisé favorablement cet objet.

Le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter la demande de crédit et à voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger